Zonage

- 1AUb
- A
- Ae
- An
- Av
- UEc
- UEpu
- N
- Nl
- UA
- UB
- UC1
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti
- Ensemble de bâtiments remarquables

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Parc et jardin paysager

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Mare / étang
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

A titre d'informations

- PPRI Loire amont et PPRI Sèvre

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
6	Création d'une voie structurante et de désenclavement	5120	Commune	DIVATTE-SUR-LOIRE
17	Aménagement d'espace vert	4025	Commune	DIVATTE-SUR-LOIRE

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.1
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de DIVATTE-SUR-LOIRE - La Chapelle-Basse-Mer

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Ouest am
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au fer janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

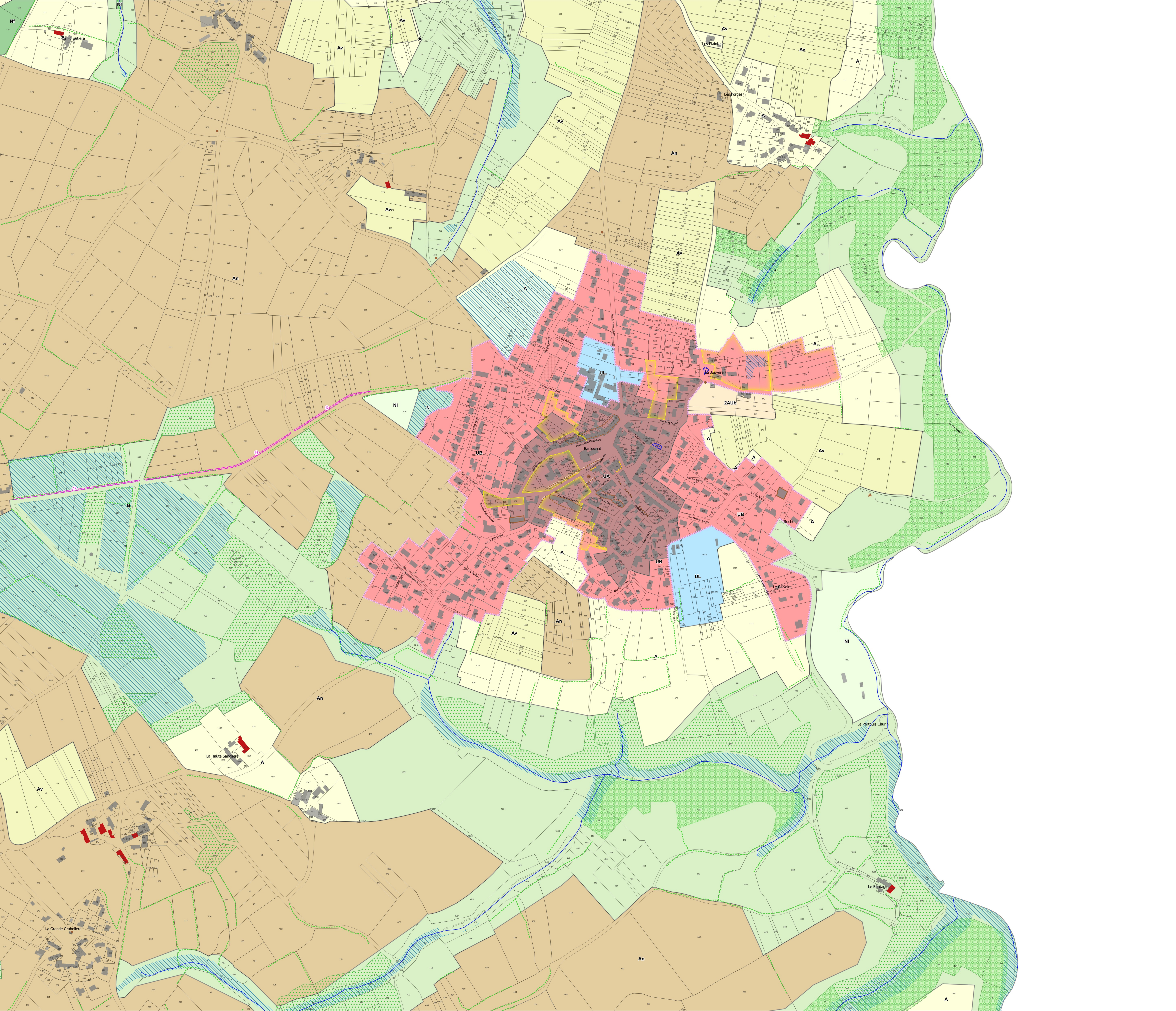

Zonage

- 2AUb
- A
- An
- Av
- N
- Nf
- Nl
- UA
- UB
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti
- Ensemble de bâtiments remarquables

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Boisement
- Mare / étang
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
12	Aménagement de liaison douce	791	Commune	DIVATTE-SUR-LOIRE
13	Aménagement de liaison douce	501	Commune	DIVATTE-SUR-LOIRE
14	Aménagement de liaison douce	978	Commune	DIVATTE-SUR-LOIRE

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.2
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de DIVATTE-SUR-LOIRE - Barbechat

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Zonage

- 1AUb
- A
- Av
- UEpro
- N
- UA
- UB
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone non-ædificandi
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Boisement
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
18	Création d'un accès	532	Commune	LA BOISSIERE-DU-DORE
19	Extension équipement scolaire	1061	Commune	LA BOISSIERE-DU-DORE
20	Assainissement	10289	CCSL	LA BOISSIERE-DU-DORE
21	Accès	917	Commune	LA BOISSIERE-DU-DORE
22	Création d'un cheminement piéton	529	Commune	LA BOISSIERE-DU-DORE
23	Accès piéton	220	Commune	LA BOISSIERE-DU-DORE
67	Cheminement doux	702	Commune	LA REMAUDIERE
68	Visibilité	7848	Commune	LA REMAUDIERE

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.3
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de LA BOISSIERE-DU-DORE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

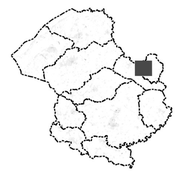

Ouest am'
L'ingénierie territoriale au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Zonage

- 2AUb
- A
- Ah
- Av
- UEpro
- UEpu
- N
- UA
- UB
- UC1
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'attente de projet (PAPAG) (L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone non-ædificandi
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti
- Ensemble de bâtiments remarquables

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Mare / étang
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
24	Aménagement de liaison douce	553	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
25	Aménagement de liaison douce	398	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
26	Aménagement de liaison douce	374	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
30	Création d'un accès	544	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
31	Aménagement de carrefour	14	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
32	Création d'un bassin d'orage	4989	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
33	Création d'un accès	286	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
34	Aménagement du carrefour	49	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
35	Aménagement du carrefour	339	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
36	Aménagement de liaison douce	2058	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
37	Création d'un bassin d'orage	5404	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
39	Aménagement de liaison douce	603	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
40	Aménagement du carrefour	521	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
41	Elargissement de voirie	1876	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
43	Poste de refoulement EU	1650	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
45	Aménagement de voirie, chemin piéton	937	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
48	Aménagement de liaison douce	82	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
49	Elargissement de voirie	72	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
171	Aménagement de liaison douce	8012	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
176	Aménagement de liaison douce	1568	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
181	Aménagement de liaison douce	1376	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
182	Aménagement de liaison douce	1163	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
183	Aménagement de liaison douce	2684	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
185	Aménagement de liaison douce	836	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
186	Aménagement de liaison douce	2522	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN
193	Aménagement de liaison douce	2333	Commune	LA CHAPELLE-HEULIN

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.4
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de LA CHAPELLE-HEULIN

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

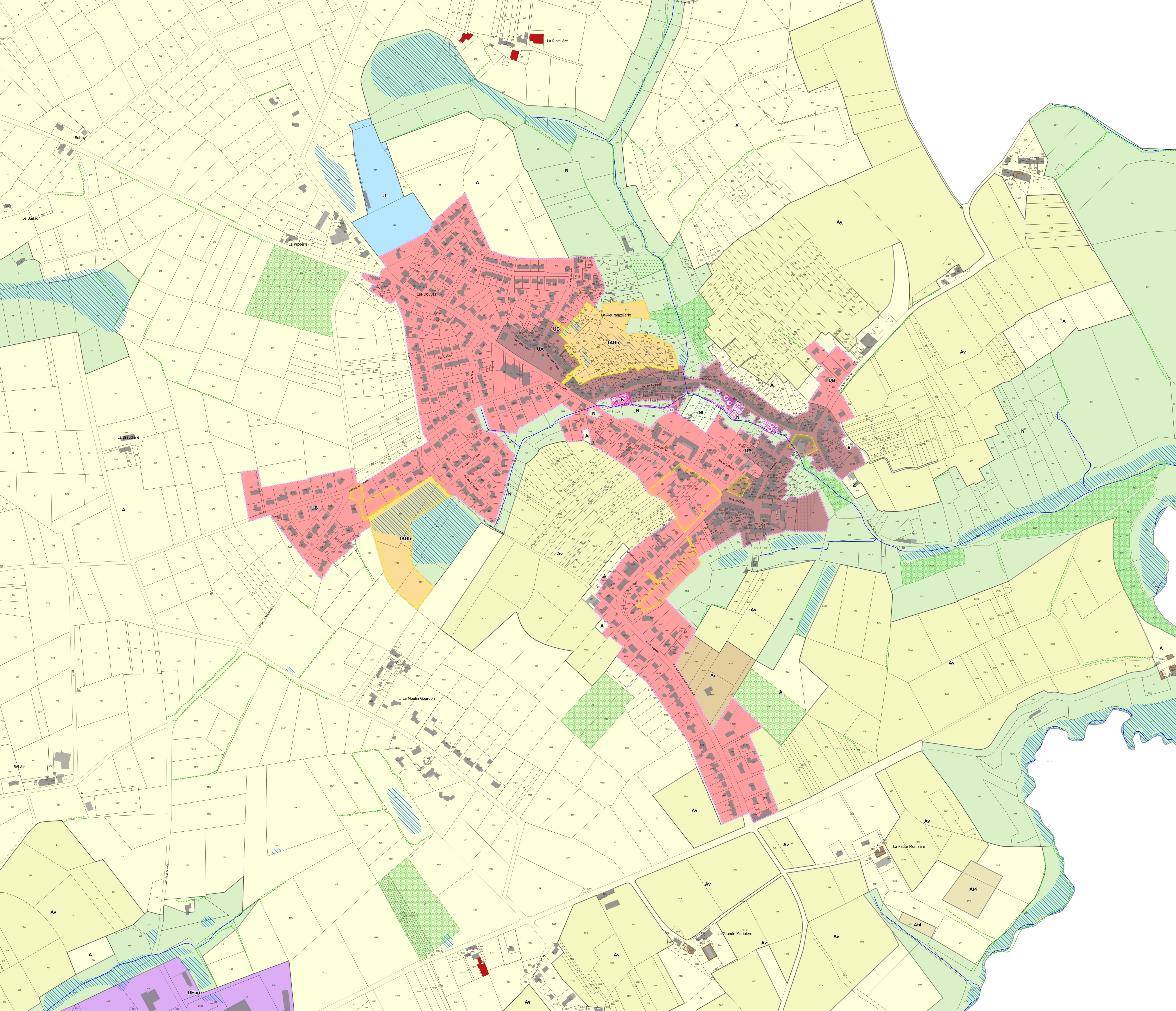

Zonage

- 1AUb
- A
- At
- An
- Av
- UEpro
- N
- Nl
- UA
- UB
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Boisement
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
52	Parking et espace de loisirs	554	Commune	LA REGRIPPIERE
53	Cheminement doux	114	Commune	LA REGRIPPIERE
54	Cheminement doux	448	Commune	LA REGRIPPIERE
55	Espace public	269	Commune	LA REGRIPPIERE
56	Espace public	166	Commune	LA REGRIPPIERE
57	Espace public	135	Commune	LA REGRIPPIERE
58	Espace public	279	Commune	LA REGRIPPIERE
59	Espace public	244	Commune	LA REGRIPPIERE
60	Espace public	51	Commune	LA REGRIPPIERE
61	Parking	391	Commune	LA REGRIPPIERE
62	Parking	466	Commune	LA REGRIPPIERE

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.5
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de LA REGRIPPIERE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Ouest am' L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr
Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

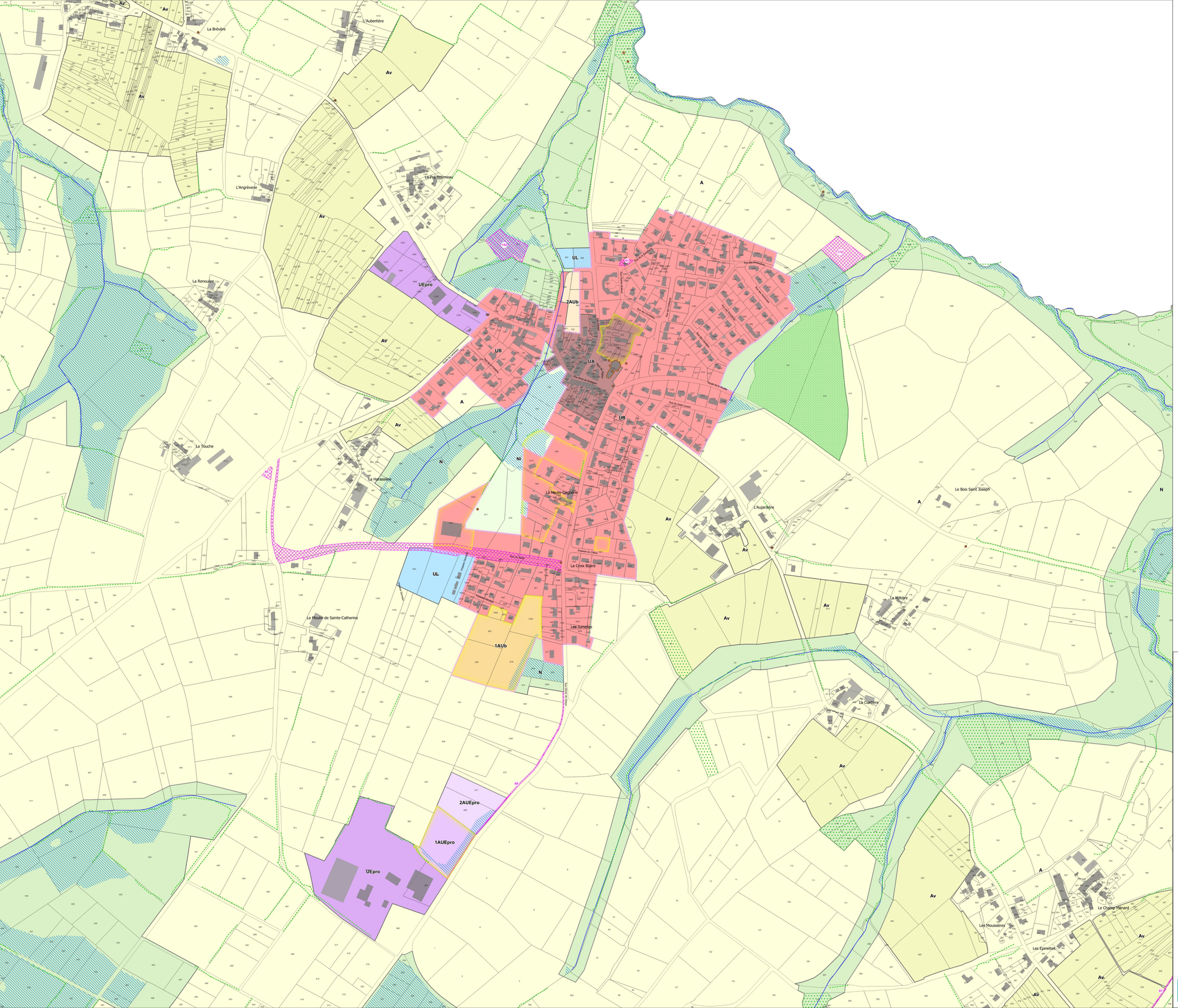

Zonage

- 1AUb
- 2AUb
- A
- Av
- UEpro
- 1AUEpro
- 2AUEpro
- N
- Nl
- UA
- UB
- UL

- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Boisement
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
63	Amélioration de la desserte	203	Commune	LA REMAUDIERE
64	Elargissement de voirie	11946	Commune	LA REMAUDIERE
65	Visibilité	304	Commune	LA REMAUDIERE
67	Cheminement doux	702	Commune	LA REMAUDIERE
69	Cheminement doux	939	Commune	LA REMAUDIERE
152	Projet d'assainissement	3422	CCSL	LA REMAUDIERE
172	Extension STEP	3345	CCSL	LA REMAUDIERE

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.6
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de LA REMAUDIERE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

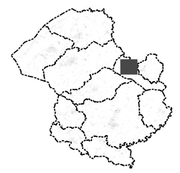

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Zonage

- 1AUb
- A
- Av
- UEpro
- N
- Nf
- UA
- UB
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti
- Ensemble de bâtiments remarquables

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
70	Elargissement de voirie	10478	Commune	LE LANDREAU
71	Elargissement de voirie	28274	Commune	LE LANDREAU
74	Aménagement de liaison douce	76	Commune	LE LANDREAU
75	Aménagement de liaison douce	1698	Commune	LE LANDREAU
76	Aménagement de liaison douce	1767	Commune	LE LANDREAU
137	Aménagement de liaison douce	2557	Commune	LE LANDREAU

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.7
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de LE LANDREAU

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

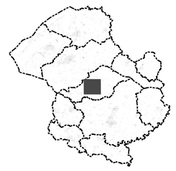

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Zonage

- 1AUb
- 2AUb
- A
- Ae
- Av
- UEc
- UEmix2
- UEpu
- UEsa
- N
- Ngv
- Nl
- UA
- UB
- UC1
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti
- Ensemble de bâtiments remarquables

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Parc et jardin paysager

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Jardin naturel
- Boisement
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

A titre d'informations

- PPRI Loire amont et PPRI Sèvre

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
77	Création d'un accès	320	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
79	Elargissement de voirie	449	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
83	Bassin de rétention	9848	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
84	Aménagement de la coulée verte	16653	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
85	Projet de logements (opération d'ensemble) et réaménagement des espaces publics	22	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
86	Espace naturel d'intérêt écologique	10070	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
88	Boisement à planter	1990	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
89	Aménagement de liaison douce	182	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
90	Aménagement de liaison douce	1388	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
91	Aménagement de la coulée verte	89150	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
94	Création de voirie	461	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
95	Création de voirie	552	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
96	Création de voirie	269	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
97	Création de voirie	502	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
98	Equipement public	4398	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
99	Espace vert	86	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
103	Espace naturel d'intérêt écologique	38586	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
104	Maintien et mise en valeur des espaces naturels d'intérêt écologique en contact avec l'urbanisation	8730	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
105	Equipement culturel	398	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
106	Espace vert	3017	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
149	Aire de stationnement végétalisé pour les équipements publics du secteur	9712	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
150	Création de voirie	687	Commune	LE LOROUX-BOTTEREAU
151	Aménagement de liaison douce	4494	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.8
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de LE LOROUX-BOTTEREAU

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Zonage

- 1AUb
- 2AUb
- A
- Ah
- An
- Av
- UEpro
- UEpum
- 1AUEpum
- 2AUEpum
- N
- Nf
- UA
- UB
- UC1
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti
- Ensemble de bâtiments remarquables

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Jardin naturel
- Boisement
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

A titre d'informations

- PPRI Loire amont et PPRI Sèvre

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
1	Aménagement d'un parking comprenant une frange paysagère végétale	1865	Commune	LE PALLET
108	Extension centre de loisirs	8582	Commune	LE PALLET
109	Extension parking	808	Commune	LE PALLET
110	Extension parking	525	Commune	LE PALLET
111	Aménagement de liaison douce	669	Commune	LE PALLET
112	Aménagement de liaison douce	4762	Commune	LE PALLET
113	Accès à la zone AU	112	Commune	LE PALLET
114	Aménagement de liaison douce	96	Commune	LE PALLET
115	Aménagement de liaison douce	762	Commune	LE PALLET
116	Espace naturel paysager / Parc public	7056	Commune	LE PALLET
117	Aménagement de liaison douce	303	Commune	LE PALLET

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.9
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de LE PALLET

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au fer janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

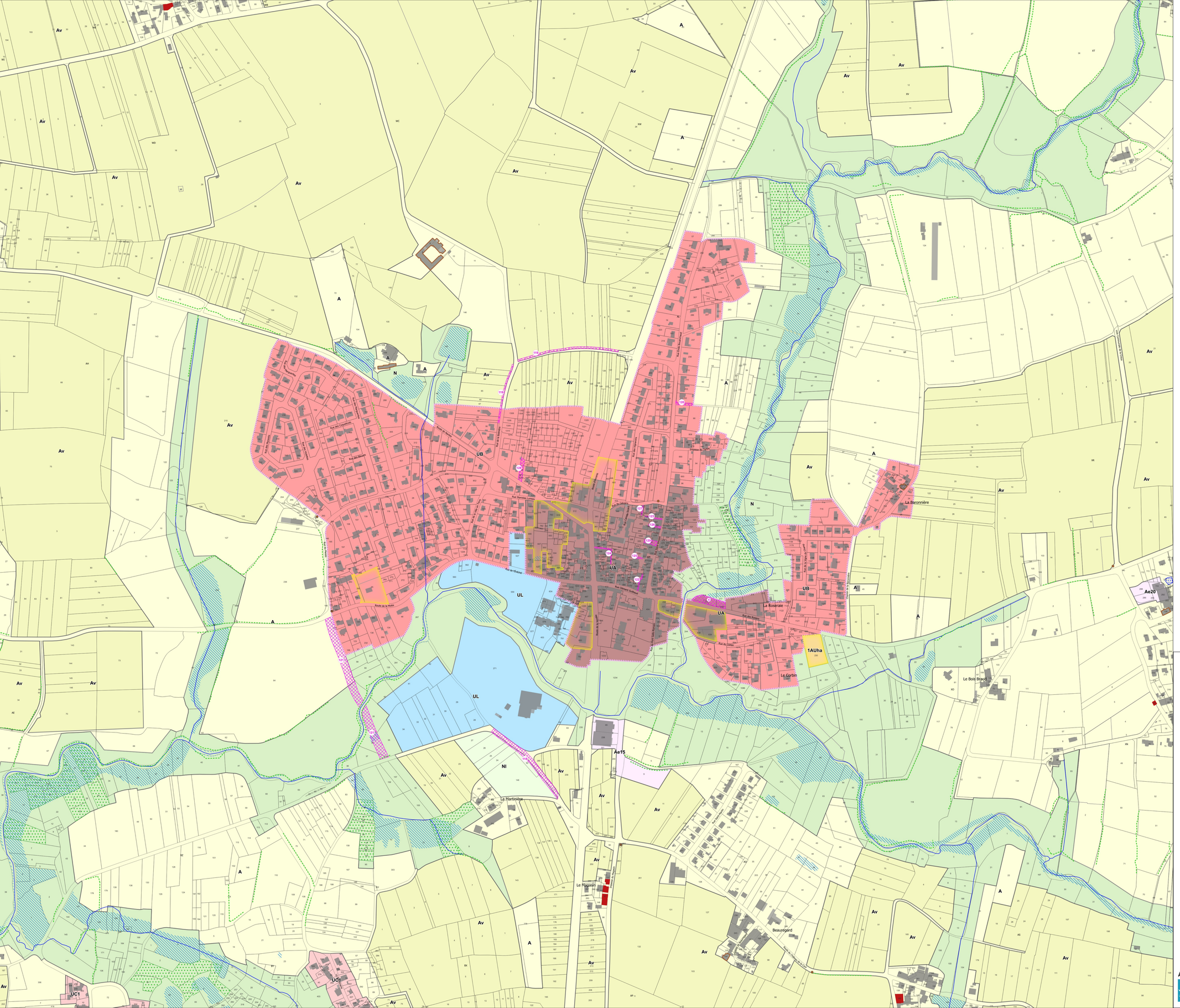

Zonage

- 1AUha
- A
- Ae
- Av
- N
- Nl
- UA
- UB
- UC1
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Boisement
- Mare / étang
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
4	Parking	990	Commune	MOUZILLON
118	Elargissement de Voirie	1987	Commune	MOUZILLON
119	Elargissement de voirie et réalisation d'une nouvelle voie	1229	Commune	MOUZILLON
120	Voie d'accès	173	Commune	MOUZILLON
121	Voie nouvelle	4703	Commune	MOUZILLON
122	Aménagement de liaison douce	76	Commune	MOUZILLON
123	Aménagement de liaison douce	69	Commune	MOUZILLON
124	Aménagement de liaison douce	106	Commune	MOUZILLON
125	Aménagement de liaison douce	70	Commune	MOUZILLON
126	Aménagement de liaison douce	85	Commune	MOUZILLON
127	Aménagement de liaison douce	41	Commune	MOUZILLON
128	Aménagement de liaison douce	338	Commune	MOUZILLON
129	Aménagement de liaison douce	229	Commune	MOUZILLON

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.10
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de MOUZILLON

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Zonage

- 1AUb
- 2AUb
- A
- Av
- UEpu
- UEs
- 2AUEs
- N
- Nl
- UA
- UB
- UC1
- UL

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Mur/muret
- Patrimoine bâti

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Parc et jardin paysager

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Boisement
- Mare / étang
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

A titre d'informations

- PPRI Loire amont et PPRI Sèvre

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
73	Elargissement de voirie	10038	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
130	Espace santé et logements	855	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
131	Aménagement de liaison douce	1090	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
132	Aménagement de liaison douce	672	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
133	Aménagement de liaison douce	2913	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
134	Aménagement de liaison douce	1170	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
135	Aménagement de liaison douce	1344	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
136	Aménagement de liaison douce	2561	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
138	Elargissement de voirie	303	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
143	Aménagement de liaison douce	8430	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
144	Aménagement de liaison douce	741	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
146	Elargissement de voirie	7137	Commune	SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.11
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Communauté de Communes
Sèvre & Loire (44)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.12
Echelle : 1/ 2500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

Bourg de VALLET

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	02.10.2019	21.05.2025	28.01.2026

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Janvier 2026
Source : cadastre.data.gouv.au 1er janvier 2025
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

N°	Emplacement réservé	Surface (m²)	Bénéficiaire	Commune
155	Aménagement liaison douce et voie de desserte	563	Commune	VALLET
156	Aménagement de liaison douce	1700	Commune	VALLET
157	Aménagement de liaison douce	496	Commune	VALLET
158	Espace naturel	215907	Commune	VALLET
159	Aménagement de liaison douce	59	Commune	VALLET
160	Aménagement de liaison douce	59	Commune	VALLET
162	Aménagement de liaison douce	1808	Commune	VALLET
163	Voie de desserte	8519	Commune	VALLET
164	Espace boisé de loisirs	225396	Commune	VALLET
165	Equipement public	54942	Commune	VALLET
166	Aménagement de liaison douce	574	Commune	VALLET
167	Zone de loisirs	54834	Commune	VALLET
168	Equipement public	8161	Commune	VALLET
169	Extension salle de sport	7715	Commune	VALLET
175	Liaison douce et espaces paysagers	209	Commune	VALLET

- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à protéger ou conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul loi Barnier (L.151-17 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité commerciale (L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Venelle à protéger
- Patrimoine bâti
- Ensemble de bâtiments remarquables

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Parc et jardin paysager

Eléments de patrimoine naturel protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie bocagère
- Boisement
- Mare / étang
- Zones humides à protéger
- Cours d'eau

Zonage

1AUb	2AUL
2AUb	N
A	Nl
Ae	Ntf
An	UA
Av	UB
UEc	UBr
UEmix1	UC2
UEpu	UL
UEs	